

IV. Analyse rétrospective – les besoins en logements

2008-2019

4.2. Le calcul du « point d'équilibre »

1 - Le renouvellement du parc de logements existants dans la CCFT entre 2008 et 2019

Données	Source	2008	2019	Evol 2008-2019	
Nombre total de logements	INSEE	9703	11290	1587	P
Constructions neuves	SITADEL et relevés ADS	-	-	1589	N
Renouvellement (évolution 2008-2019 : N - P)				2	R

2 - Le desserrement des ménages dans la CCFT entre 2008 et 2019

Données	Source	2008	2019	Evol 2008-2019	
Taille moyenne des ménages (C/B)	INSEE	2,58	2,41	-0,17	A
Nombre de ménages	INSEE	8574	9695	1121	B
Population des résidences principales	INSEE	22202	23627	1425	C
Desserrement (C 2008 / A 2019) - (C 2008 / A 2008)				607	D

- Le « point d'équilibre » (ou « point mort ») correspond à l'estimation du nombre de logements nécessaires pour permettre un maintien du nombre d'habitants sur un territoire donné. Ce calcul se base sur le cumul des facteurs suivants :
 - Le renouvellement du parc de logements existants ;
 - Le desserrement des ménages ;
 - La variation des résidences principales, secondaires et des logements vacants.
- Il s'agit donc d'estimer le nombre de logements équivalents à ces facteurs et à leur évolution passée. Dans le cas de la CCFT, l'objectif est de déterminer quel a été le « point d'équilibre » et son équivalent en logements pour la période allant de 2008 à 2019. Comprendre l'évolution passée permettra d'établir les bases pour le projet (démographie/habitat) à retenir à travers le PADD.
- Alors que 1589 logements neufs ont été produits sur la CCFT entre 2008 et 2019, le parc immobilier ne s'est enrichi « que » de 1587 logements selon l'Insee. Cela signifie que l'équivalent de deux logements ont été « détruits » à travers le renouvellement du parc existant (dstructions/reconstructions, divisions ou mutualisations de biens existants, ...).
- Le desserrement des ménages, équivalent à -0,68% en moy/an entre 2008 et 2019, a entraîné la production théorique de 607 logements sur le territoire. En d'autres termes, pour répondre au desserrement constaté, il aura fallu produire l'équivalent de 607 logements.

IV. Analyse rétrospective – les besoins en logements

2008-2019

4.2. Le calcul du « point d'équilibre »

3 - La variation des typologies de résidences et de la vacance de logements pour la CCFT entre 2008 et 2019

Données	Source	2008	2019	Evol 2008-2019	
Nombre total de logements	INSEE	9703	11290	1587	P
Nombre de résidences principales	INSEE	8568	9702	1134	RP
Taux de résidences principales	INSEE	88,3%	85,9%	-	TRP
Nombre de résidences secondaires	INSEE	709	824	115	RS
Taux de résidences secondaires	INSEE	7,3%	7,3%	-	TRS
Nombre de logements vacants	INSEE	426	763	337	LV
Taux de logements vacants	INSEE	4,4%	6,8%	-	TLV
Variation (RS + LV)				452	V

- Les variations constatées pour les résidences principales, secondaires et les logements considérés comme vacants par l'Insee ont été équivalentes à la production de 452 logements sur la CCFT entre 2008 et 2019. En d'autres termes, pour palier la hausse du nombre de résidences secondaires (bien que la part de celles-ci soit stable) et de logements vacants, il aura fallu produire l'équivalent de 452 logements pour maintenir la population au même nombre d'habitants vivant en permanence sur le territoire.

IV. Analyse rétrospective – les besoins en logements

2008-2019

4.3. Bilan du « point d'équilibre » et de l'effet démographique sur le parc immobilier

Bilan du point d'équilibre et de l'effet démographique relevé sur la variation du nombre de logements pour la CCFT entre 2008 et 2019				
Données	Source	2008-2019	Par an	
Point d'Equilibre (R+D+V)	Géostudio	1061	96	PE
Effet démographique (P-PE)	Géostudio	526	48	ED

- Le cumul des équivalents logements pour le renouvellement du parc immobilier (2 log.), le desserrement des ménages (607 log.) et la variations des résidences secondaires et des logements vacants (452 log.) aboutit à un point d'équilibre estimé à 1061 logements. En d'autres termes, il aura fallu (en théorie, d'après les évolutions constatées) produire l'équivalent de 1061 logements sur les communes de la CCFT pour maintenir le nombre d'habitants au même niveau entre 2008 et 2019.
- Et puisque la population intercommunale a augmenté durant cette même période, s'ajoutent 526 logements estimés comme répondant à la croissance démographique constatée (avec l'application du desserrement des ménages relevé).
- En conclusion, parmi les 1587 logements supplémentaires relevés sur le territoire intercommunal en 2019 par rapport à 2008, la majeure partie (1061) ont théoriquement servi à répondre aux besoins liés au « point d'équilibre », autrement dit pour compenser les évolutions relevées en matière de renouvellement du parc existant, de desserrement des ménages et de variation des résidences secondaires et logements vacants. Des évolutions qui auraient naturellement conduit à faire diminuer le nombre d'habitants sans la production de logements en parallèle pour compenser. Les logements restants (526) ont alors permis de soutenir une hausse du nombre d'habitants.

V. Diagnostic habitat : synthèse et enjeux

5.1. Synthèse

- Un parc immobilier qui continue de s'étoffer à un rythme soutenu, ce qui contraste avec l'évolution constatée précédemment pour le nombre d'habitants (toujours en hausse mais en ralentissement) et qui illustre notamment les effets du desserrement des ménages sur la nécessaire production de logements.
- Un territoire à forte tendance résidentielle, avec des résidences principales nettement majoritaires, bien qu'en léger recul ces dernières années au profit d'une hausse du nombre de logements vacants. Ces derniers, inférieurs à 7% du parc de logements, restent toutefois à un niveau acceptable si l'on résonne en moyenne à l'échelle intercommunale. De façon plus localisée, la vacance de logements questionne davantage au niveau des pôles de Saint-Nicolas-d'Aliermont et d'Envermeu où elle approche les 10%.
- Des résidences secondaires plus présentes au niveau de la partie littorale du territoire, ainsi qu'en vallée de l'Yères.
- Trois quarts des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires.
- Un parc immobilier qui manque clairement de diversité, avec une très large majorité (94%) de maisons individuelles et des logements qui sont généralement de grande taille (80% de 4 pièces ou plus), ce qui ne facilite pas le parcours résidentiel et risque de poser problème dans un contexte de vieillissement de la population appeler à se poursuivre. Une prédominance de l'habitat individuel pur qui ne semble pas s'estomper puisque la majeure partie des logements produits depuis 10 ans répondent de cette catégorie.
- Un manque de variété du parc immobilier qui se repère d'autant plus sur la commune d'Envermeu, l'un des pôles du territoire et où seulement 11% des logements produits depuis 2011 correspondent à de l'habitat collectif ou groupé.
- Un renouvellement du parc qui semble être plus actif que sur les territoires voisins en règle général (1 logement sur 5 produit depuis 2006 sur la CCFT). Pour autant, le rythme de construction de logements neufs de ces dernières années se révèle nettement moins soutenu qu'il y a 10 ans.
- Des niveaux de prix qui restent plutôt accessibles pour l'achat de biens ou de foncier à bâtir, même si des disparités sont notables entre les communes, ce qui peut contribuer à des difficultés pour certaines à renouveler leur population.
- 6,9% de logements sociaux sur la CCFT, avec un déséquilibre non négligeable entre les pôles du territoire.

V. Diagnostic habitat : synthèse et enjeux

5.2. Constats et enjeux

ATOUTS

- ❑ Un territoire où il fait bon vivre, comme en témoigne la moyenne de longévité des ménages au sein d'un même logement
- ❑ Des prix immobiliers et fonciers qui restent accessibles dans la plupart des communes du territoire et notamment dans les pôles d'Envermeu et de Saint-Nicolas-d'Aliermont qui concentrent une grande partie de l'offre en commerces/services/équipements
- ❑ Une offre sociale intéressante pour un territoire qui n'est soumis à aucune obligation par la loi SRU

POINTS DE VIGILANCE

- ❑ Une hausse de la vacance de logements qui est à surveiller, plus particulièrement sur certaines communes (Envermeu, Saint-Nicolas-d'A., vallée de l'Yères, Ricarville-du-V.) et qui appelle des besoins en renouvellement du parc existant
- ❑ Des résidences secondaires en augmentation sur la frange littorale et en vallée de l'Yères et qui contribuent à une perte progressive de lien social et de vivre-ensemble
- ❑ Un parc immobilier trop uniforme et pas adapté (demande des jeunes ménages, vieillissement de la population)
- ❑ Envermeu : un pôle où le parc immobilier n'est pas suffisamment diversifié pour répondre aux besoins d'une population changeante
- ❑ Beaucoup de logements construits dans les années 1970-1980 et qui interrogent quant à leurs performances énergétiques
- ❑ Un intérêt croissant de certaines catégories sociales aisées pour le littoral ou la vallée de l'Yères et qui contribue à une hausse des prix problématique pour les jeunes

ENJEUX

- ❑ Diversifier le parc immobilier pour faciliter l'implantation de jeunes ménages et répondre aux désirs de personnes âgées de rester habiter sur le territoire où elles ont vécu
- ❑ Soutenir la production de nouveaux logements pour répondre aux évolutions des modèles familiaux (dessalement)
- ❑ Développer l'offre à loyer modéré pour répondre à des demandes croissantes dans un contexte d'inflation et de hausse des crédits immobiliers
- ❑ Orienter la majeure partie de la production de logements au niveau des pôles d'équilibre d'Envermeu, Saint-Nicolas-d'Aliermont et Petit-Caux pour répondre aux objectifs de polarisation affichés par le SCoT

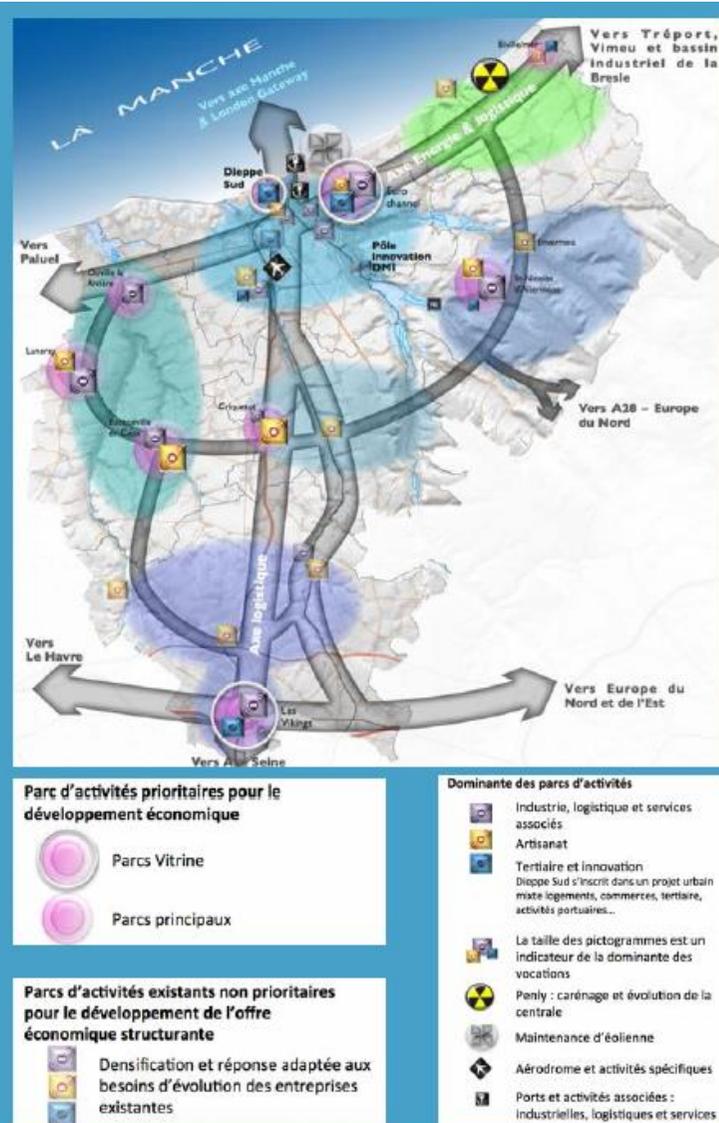
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE

Préambule

- Rappel de ce que dit le SCoT du Pays Dieppois Terroir de Caux (extraits du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT modifié le 8 juillet 2021)

Ventilation des objectifs de consommation maximale d'espace en extension pour le développement des parcs d'activités à 20 ans (hors commerces) découlant du schéma de développement et de la programmation économique décrits au présent DOO.

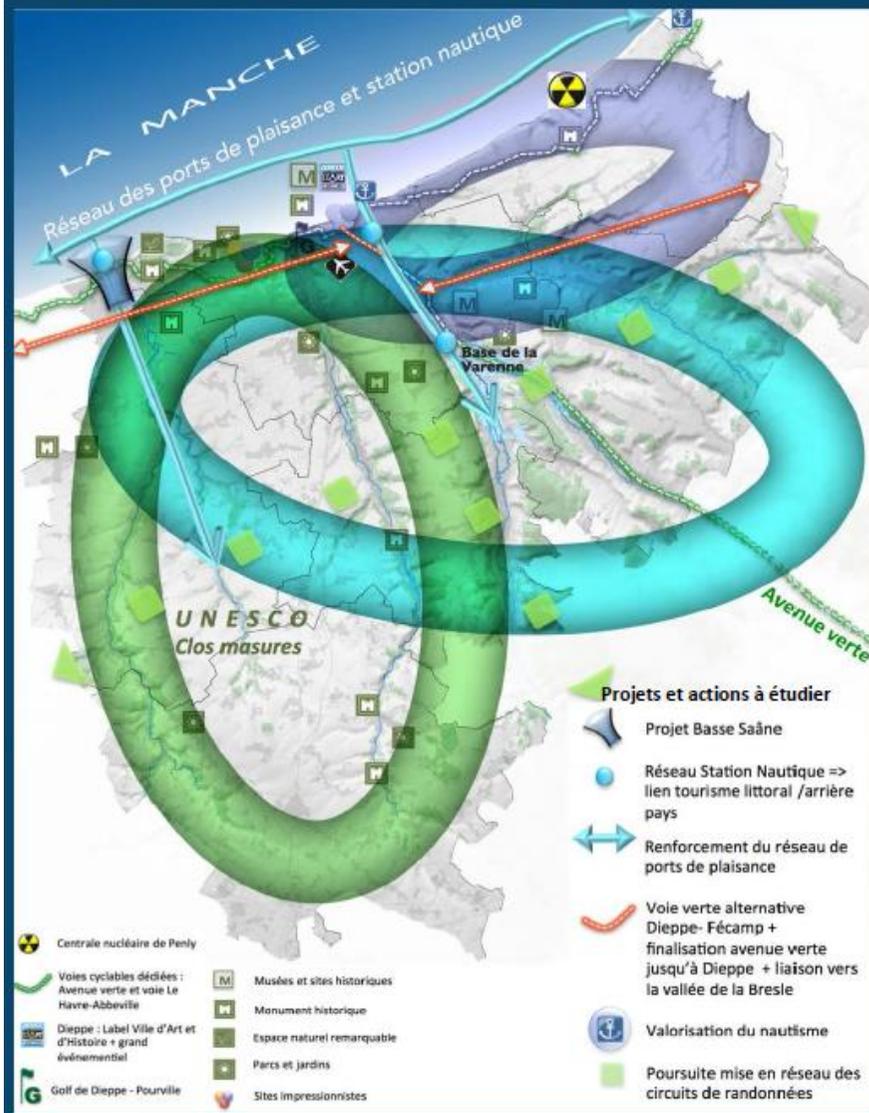
EPCI - Commune	Surface pour les parcs prioritaires. Commune principale, secteur ou pôle urbain d'implantation (indicateur)	Surface mutualisée à l'échelle de l'EPCI, hors parc prioritaire		Total de l'offre foncière nouvelle maximale pour le développement des parcs d'activité (hors parcs commerciaux)
		pour des espaces d'activités de proximité et répondre aux besoins d'évolution des entreprises existantes	pour l'évolution de parcs pour des PME/PMI tertiarisées à Dieppe Maritime	
Petit Caux	10 ha, hors évolution de Penly Biville/mer	-	-	10 ha <small>hors évolution de Penly</small>
Monts et vallées	14 ha St-Nicolas d'Allermont	8 ha	-	22 ha
Varenne et Scie	25 ha Criquetot	-	-	25 ha
Saâne et Vienne	24 ha Bacqueville en Caux Pôle d'équilibre de Luneray Secteur d'Ouville la Rivière / Longueil	5 ha	-	29 ha
Trois Rivières	40 ha Varneville-Bretteville et Beautot (les Vikings)	7 ha	-	47 ha <small>dont 5ha mutualisables avec Dieppe Maritime en cas de commercialisation rapide d'Eurochannel 3</small>
Dieppe Maritime	35 ha Dieppe - Martin Eglise (Eurochannel 3)	5 ha	10 ha	50 ha <small>dont 5ha mutualisables avec Trois Rivières en cas de commercialisation rapide des Vikings</small>
Total				183 ha
Réserve en cas de besoin de repli d'entreprises en zone inondable et/ou de commercialisation rapide des Vikings				10 ha



Préambule

- Rappel de ce que dit le SCoT du Pays Dieppois Terroir de Caux
(extraits du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT modifié le 8 juillet 2021)

L'armature pour le développement touristique et l'affirmation de pôles touristiques structurants



Pôle culture, affaires, événementiel :

structuré par Dieppe et le Petit Caux. S'appuyant sur : Dieppe Ville d'Art et d'histoire, les équipements majeurs culturels et sportifs (projet de pôle culturel dans l'ancienne Halle à Tabacs, salle omnisport, de reconfiguration de DSN), l'aérodrome, les festivals (cerf-volant, nautisme, musique, foires aux harengs et coquille St-Jacques ...), mais aussi les musées et la centrale du Petit Caux

Pôle nature, nautisme, loisirs et découverte

structuré par Saône et Vienne, Dieppe Maritime, Monts et Vallées et Varenne et Scie. S'appuyant sur :

- Les plages du littoral
- la base nautique, dont celle de la Varenne qui détient un rôle structurant pour la diffusion des pratiques touristiques vers l'arrière-pays et le centre du territoire.
- Le port et le golf de Dieppe
- Le projet de la basse Saône, dont la mise en tourisme cherchera à s'organiser à l'échelle de toute la vallée
- L'avenue verte, les chemins de randonnées littoraux et vers Fécamp sont les artères majeures pour le développement des réseaux de randonnées et les accroches aux réseaux des territoires voisins vers la Somme, le Bray normand (forêt d'Eawy) et le Caux maritime.
- Le Cap d'Ailly et la côte d'Albâtre, les zones humides de l'Arques
- Le parc de Varengeville, le parc floral d'Offranville et « Rêves de Bisons » à Muchedent

Pôle patrimoine, histoire et mémoire :

structuré par Dieppe Maritime, Saône et Vienne, Trois Rivières . S'appuyant sur :

- Le Château musée
- Le projet de classement Unesco des clos masure,
- Mémorial du 19 août 1942 et sites de la 2nd guerre mondiale
- La destination Impressionnisme
- Dieppe Ville d'Art et d'Histoire
- Les châteaux de Miromesnil, Imbleville, Bosmelet... et les Colombiers

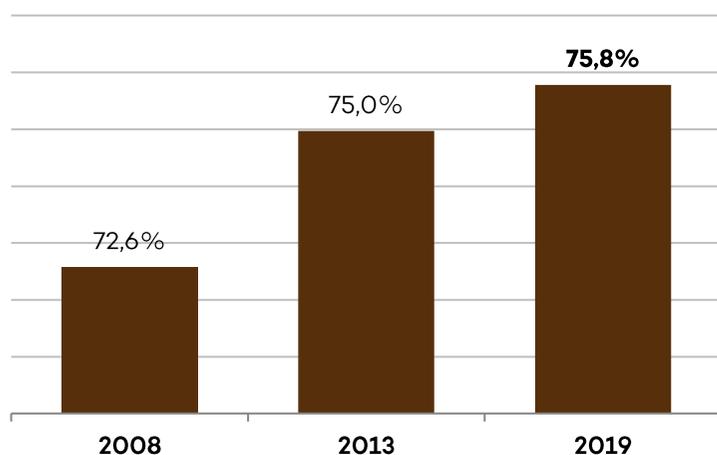
Contexte général

- La CC Falaises du Talou est localisée entre deux zones d'emploi : la zone de Dieppe-Caux Maritime et la zone Vallée de la Bresle-Vimeu.
- Au cœur du territoire, la CCFT est structurée autour de trois pôles d'emplois principaux : Petit-Caux, Saint-Nicolas-d'Alhiermont et Envermeu.
- Ces trois communes rassemblent plus de 80% des emplois de l'intercommunalité.
- Le territoire est marqué par l'importance :
 - Des activités industrielles, qui représentent environ 9% des établissements et plus de 40% des postes salariés de la zone.
 - Des activités de commerces et de services, qui représentent plus de 50% des établissements et plus de 20% des postes salariés.
 - Du secteur agricole, qui compte près de 200 établissements, plus de 10% des établissements et moins de 3% des postes salariés mais il reste une activité majeure du territoire en comparaison avec le reste du département.
- L'activité économique est principalement centrée sur :
 - La centrale nucléaire de Penly (environ 800 emplois),
 - Deux entreprises de plus de 100 salariés (Gypass et La Normande),
 - Différentes entreprises dédiées au travail de métaux.
- Entre 2010 et 2015, nous constatons plusieurs dynamiques à l'œuvre sur le territoire :
 - Un développement de l'emploi sur Petit-Caux (notamment des services et des commerces) et à Envermeu.
 - Une diminution sensible du nombre d'emplois sur Saint-Nicolas-d'Alhiermont du fait d'une baisse globale de l'activité industrielle en France.
 - Une progression légère sur l'ensemble des autres communes.
 - Une baisse de l'emploi privé depuis une dizaine d'années, une situation qui se démarque des tendances départementales et régionales.
- Récemment, deux évènements ont marqué ou marqueront dans l'avenir l'économie et le fonctionnement territorial de la CCFT :
 - La crise sanitaire du Covid a eu de grands impacts : modification des comportements, fragilisation de certaines entreprises, augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A. Cette crise a également mis en évidence l'importance de l'accès au numérique.
 - En 2020, EDF annonce sa volonté d'implanter deux nouveaux réacteurs EPR sur le site du CNPE de Penly, impliquant ainsi une série d'aménagements pour préparer ce projet.

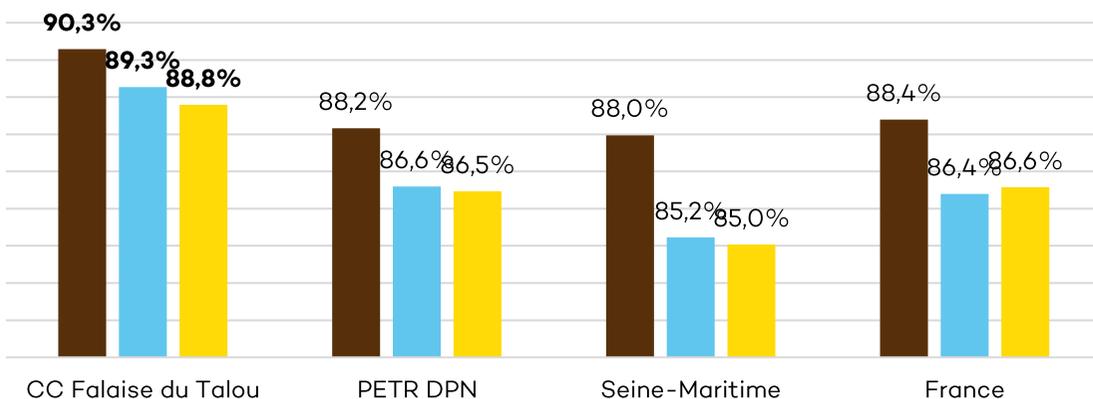
I. Caractéristiques et évolution de l'emploi

1.1. Les caractéristiques de l'activité parmi la population en âge de travailler

1.1.1. Composition et évolutions récentes de la population active



Evolution de la part représentée par les actifs dans la population de 15 à 64 ans entre 2008 et 2019 (source : Insee RP2019)



■ Actifs ayant un emploi 15 à 64 ans en 2008 ■ Actifs ayant un emploi 15 à 64 ans en 2013
■ Actifs ayant un emploi 15 à 64 ans en 2019

Comparaison par territoire de l'évolution du taux d'actifs ayant un emploi parmi la population active entre 2008 et 2019 (source : Insee RP2019)

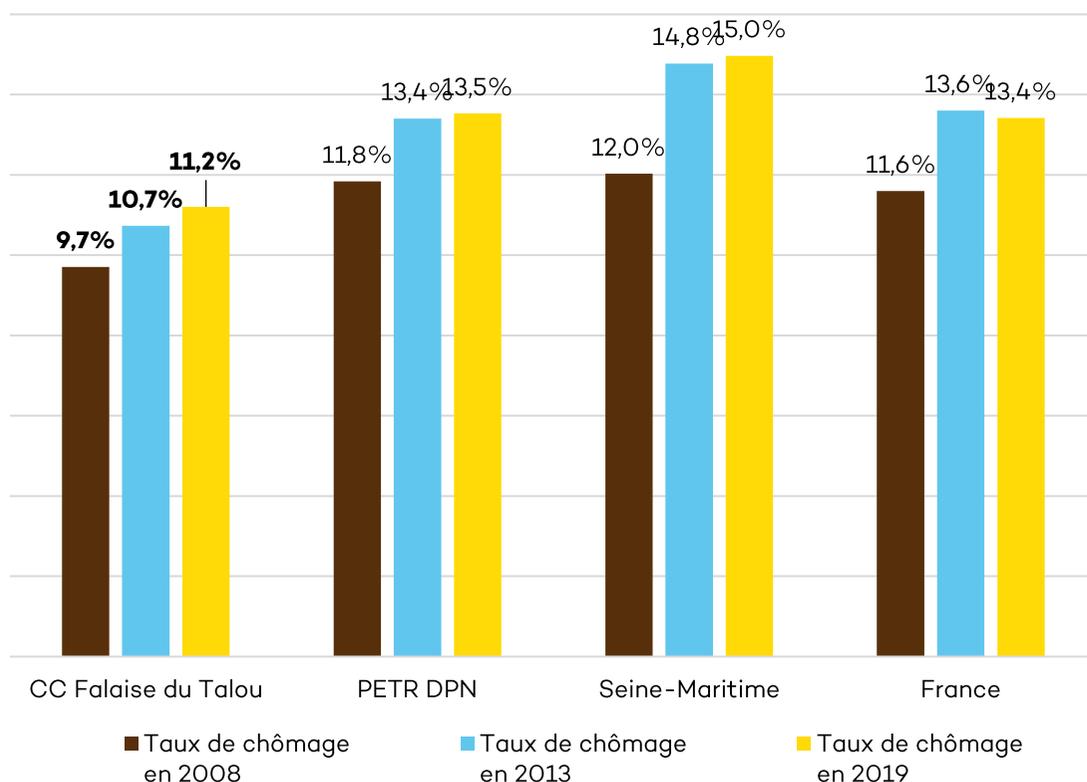
- L'Insee considère que la population en âge de travailler est comprise entre 15 et 64 ans, ce qui représente 14 508 personnes sur la Communauté de Communes Falaises du Talou en 2019.
- La part représentée par les actifs au sein de cette population âgée de 15 à 64 ans a augmenté de plus de trois points sur le territoire intercommunal au cours de la période 2008-2019 (passant de 72,6% à 75,8%).
- Pour autant, l'accroissement de la part d'actifs dans la population ne signifie pas forcément qu'il y a davantage de personnes qui travaillent, étant donné que cette catégorie des actifs regroupe à la fois les actifs ayant un emploi, mais aussi les actifs sans emploi et donc au chômage.

- Alors que les actifs ayant un emploi représentaient 90,3% du nombre total de personnes actives âgées de 15 à 64 ans, ce taux est retombé à 88,8% en 2019.
- Une baisse relative (-1,5 point) mais qui illustre tout de même un niveau d'activité en baisse sur ces dix dernières années.
- Une évolution qui est principalement due à la crise financière de 2008 qui s'est propagée à l'économie réelle, avec un impact fort sur l'emploi en France.
- Le recul de l'activité ne se mesure donc pas qu'au niveau de la CCFT mais bien plus globalement à l'échelle nationale qui connaît une baisse du nombre d'actifs ayant un emploi équivalente à celle relevée sur la CCFT (-1,8 point).
- Ces chiffres sont toutefois à relativiser au vu des évolutions constatées depuis quelques années sur le marché de l'emploi, avec une baisse significative et régulière du chômage.

I. Caractéristiques et évolution de l'emploi

1.1. Les caractéristiques de l'activité parmi la population en âge de travailler

1.1.1. Composition et évolutions récentes de la population active (suite)



Comparaison par territoire de l'évolution du taux de chômage dans la population active entre 2008 et 2019
(source: Insee RP2019)

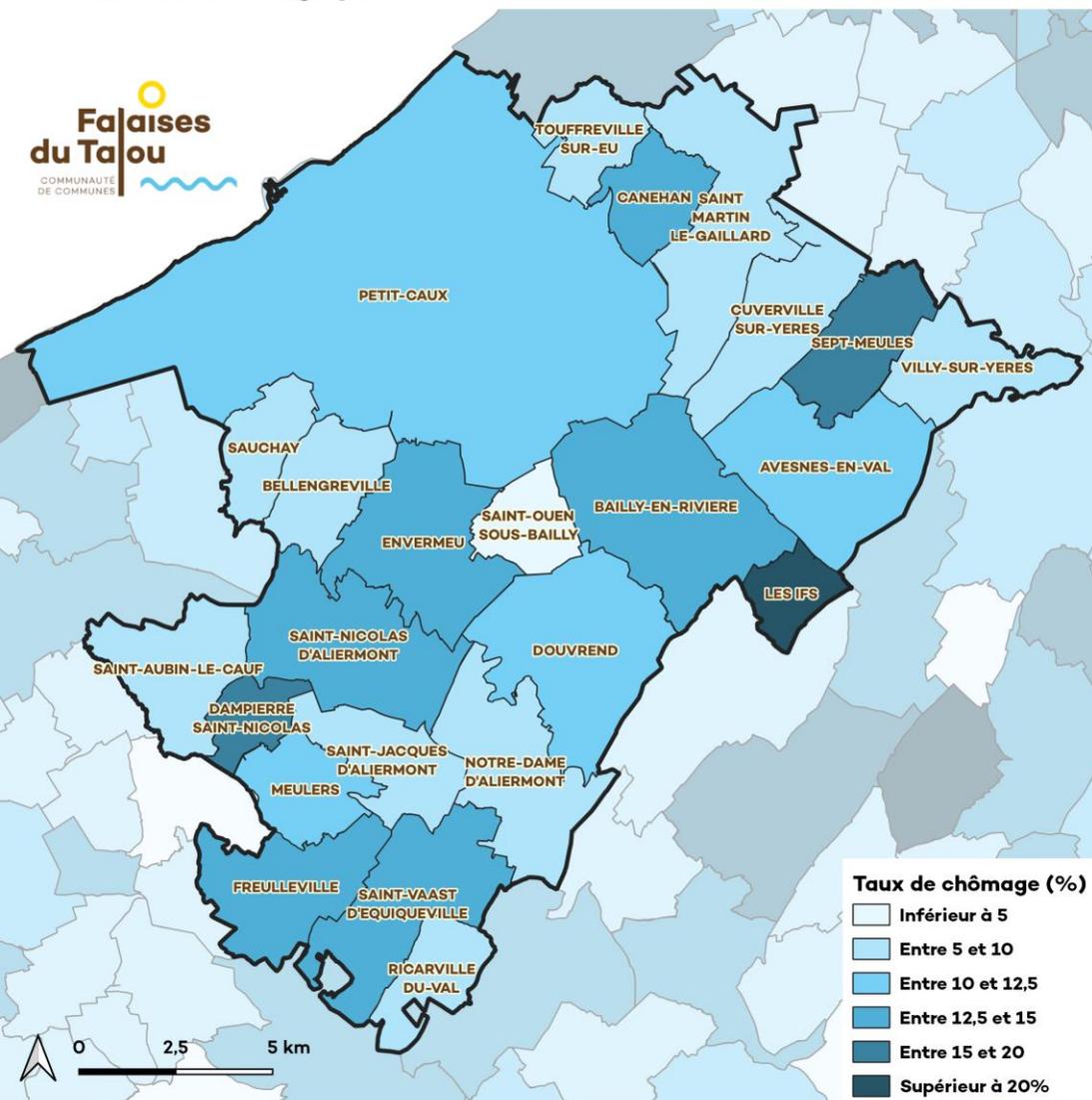
- Malgré une part d'actifs avec emploi plus élevée en 2019 sur la CCFT que dans les territoires de comparaison (86,5% des actifs de 15 à 64 ans pour le PETR DPN, 85% pour le département et 86,6% pour la France), la CCFT a connu une hausse du chômage plus faible sur son territoire.
- Tel un effet miroir dans la composition de la population active, là où le nombre d'actifs ayant un emploi diminue, le taux de chômage (actifs sans emploi) augmente en « récupérant » les actifs ayant perdu leur emploi.
- Sans surprise, on observe donc une hausse du taux de chômage sur le territoire de la CCFT (+1,5 point), de même que sur les autres territoires de comparaison dans des proportions inverses à l'évolution de la part d'actifs avec emploi.
- Le taux de chômage sur l'intercommunalité (11,2%) demeure toutefois proportionnellement inférieur à celui du PETR DPN (13,5%), du département (15%) et de la France (13,4%).

I. Caractéristiques et évolution de l'emploi

1.1. Les caractéristiques de l'activité parmi la population en âge de travailler

1.1.1. Composition et évolutions récentes de la population active (suite)

Taux de chômage par commune de la CC Falaises du Talou (2019)



Source : Insee RP2019

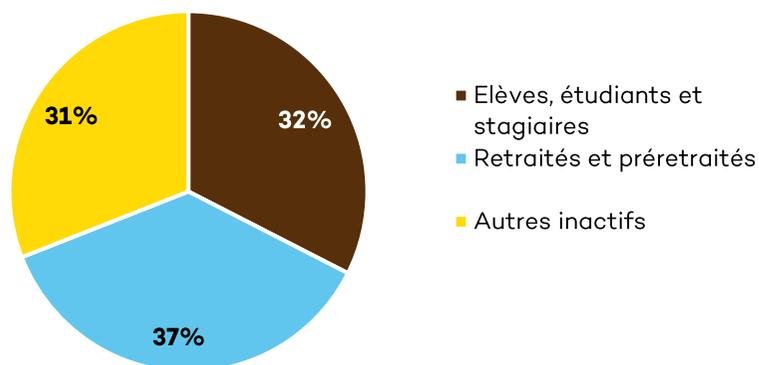
géostudio

- Parmi les 24 communes du territoire, une majorité (13 communes) affichent un taux de chômage inférieur à la moyenne intercommunale qui était de 11,2% en 2019.
- Les 13 communes dont le taux de chômage est inférieur à la moyenne sont toutes des communes rurales, dont Petit-Caux, bien que celle-ci constitue un pôle du territoire et celui qui accueille la principale structure d'emploi (CNPE).
- Là encore, ces chiffres sont à remettre dans le contexte qui était celui de 2019. Depuis, le chômage a connu en France une baisse significative et approche désormais des 7%.

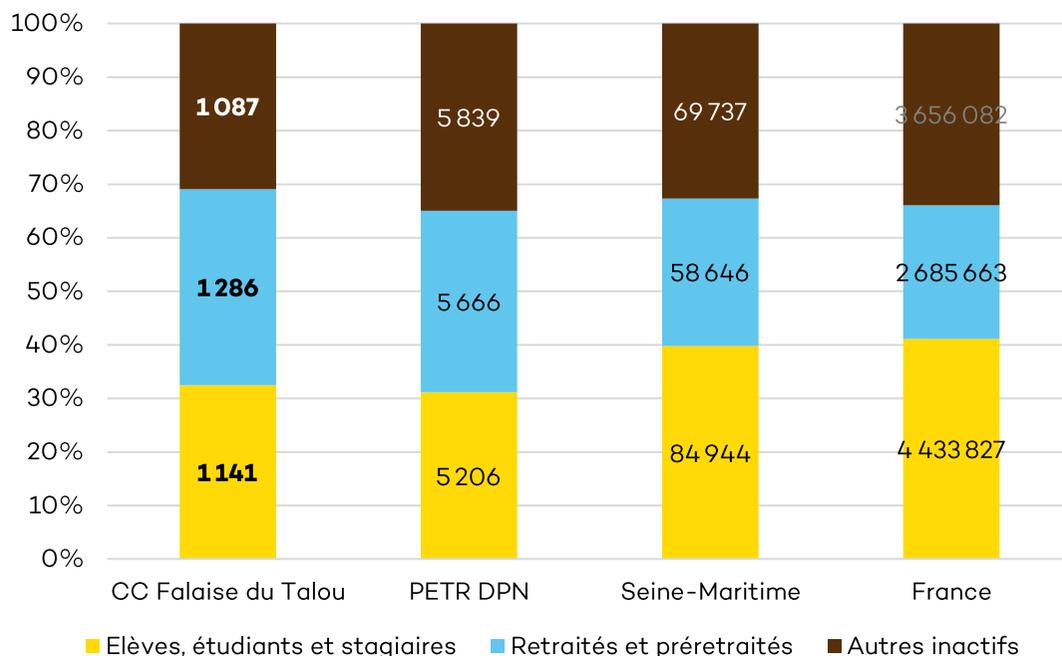
I. Caractéristiques et évolution de l'emploi

1.1. Les caractéristiques de l'activité parmi la population en âge de travailler

1.1.2. Composition et évolutions récentes de la population inactive



Composition des inactifs de la CCFT en 2019 (source : Insee RP2019)



Comparaison par territoire de la composition de la population inactive en 2019 (source : Insee RP2019)

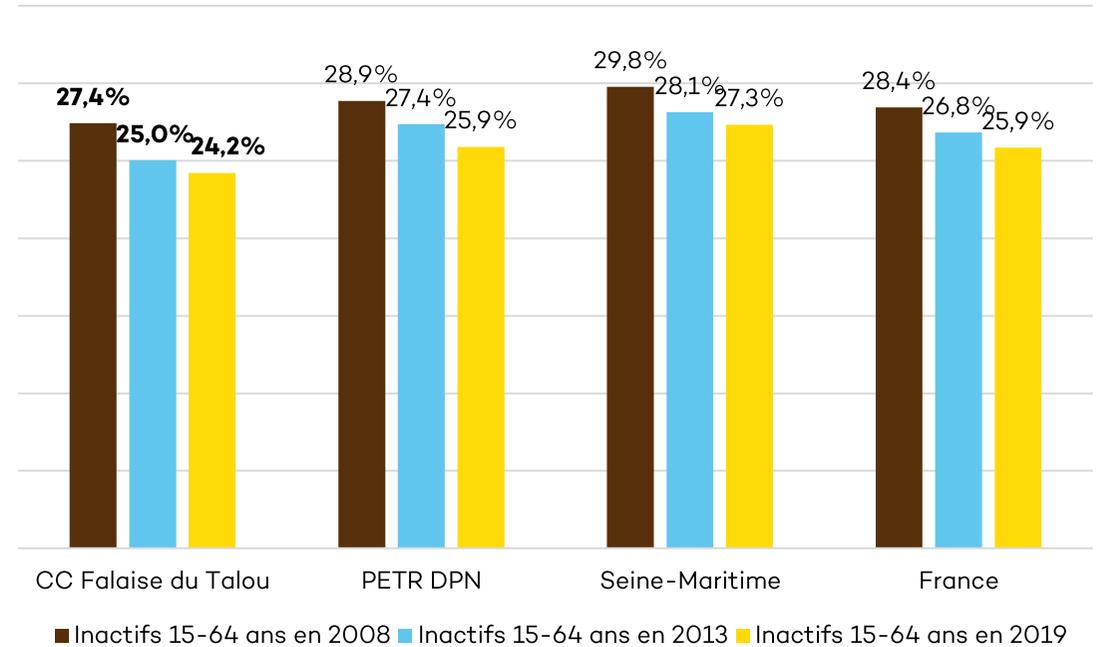
- La population dite « inactive » regroupe les personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) mais dont le statut ou les capacités ne leur permettent pas d'avoir un emploi. Cela concerne la population scolarisée, étudiante ou stagiaire, mais aussi les retraités ou personnes en pré-retraite. Une troisième catégorie d'inactifs regroupe notamment les personnes handicapées ou en invalidité.
- En 2019, la composition de la population inactive est divisée entre trois catégories également réparties (cf. graphique ci-contre) : 37% de retraités et pré-retraités, 32% d'élèves, étudiants ou stagiaires et 31% d'autres inactifs. Nous remarquons tout de même que la part la plus importante est représentée par les retraités et les pré-retraités.
- Aux échelles départementale et nationale la population inactive est avant tout composée d'élèves, étudiants ou stagiaires (environ 40%), ce qui s'explique notamment par la présence d'une offre variée de formation dans l'enseignement supérieur. Ce n'est pas le cas pour la CCFT dont la population inactive est largement représentée par une forte proportion de retraités et pré-retraités.
- Celle-ci se révèle d'ailleurs plus importante dans l'intercommunalité que sur les autres territoires de comparaison (cf. graphique suivant). Davantage de retraités ou de pré-retraités dans la population de 15 à 64 ans peut refléter un territoire dont les actifs ont pu commencer à travailler plus jeunes et dans des filières professionnelles avec davantage de pénibilité. Ceci fait écho à l'analyse du niveau de scolarisation et de qualifications sur la CCFT et aux conclusions qui en ont découlé, avec une population en moyenne moins diplômée, commençant à travailler plus jeune et dans des filières plus manuelles ou moins intellectuelles.

I. Caractéristiques et évolution de l'emploi

1.1. Les caractéristiques de l'activité parmi la population en âge de travailler

1.1.2. Composition et évolutions récentes de la population inactive (suite)

- Pour autant, la composition de la population inactive sur la CCFT découle aussi et surtout du caractère attractif du territoire pour les populations retraitées et disposant des moyens suffisants pour disposer d'un bien immobilier sur le territoire.
- Notons également que, entre 2008 et 2019, la part occupée par les élèves, étudiants ou stagiaires a tendance à augmenter, en passant de 30% à 32% des inactifs du territoire. Néanmoins, cette évolution n'a d'incidence que sur les autres inactifs et non sur la part des retraités (qui est de 37% aussi bien en 2008 qu'en 2019). Ceci démontre que, face à l'augmentation des coûts de l'immobilier et des loyers, un certain nombre d'étudiants font le choix de rester habiter chez leurs parents pour s'éviter des dépenses non négligeables. La proximité géographique avec l'offre de formation des campus dieppois permet aux jeunes de Falaises du Talou d'envisager ce mode d'organisation.
- Sur tous les territoires observés, le nombre de personnes composant la population inactive est en baisse depuis 2008. Alors que la CC Falaises du Talou comptait 27,4% d'inactifs parmi les 15-64 ans en 2008, ce taux était de 24,2% (-3,2 pts) en 2019. Notons que la diminution est plus forte sur la CCFT que sur les autres territoires de comparaison : -3 pts pour le PETR DPN, -2,5 pts pour la Seine-Maritime et -2,5 pts pour la France de métropole et d'Outre-mer.



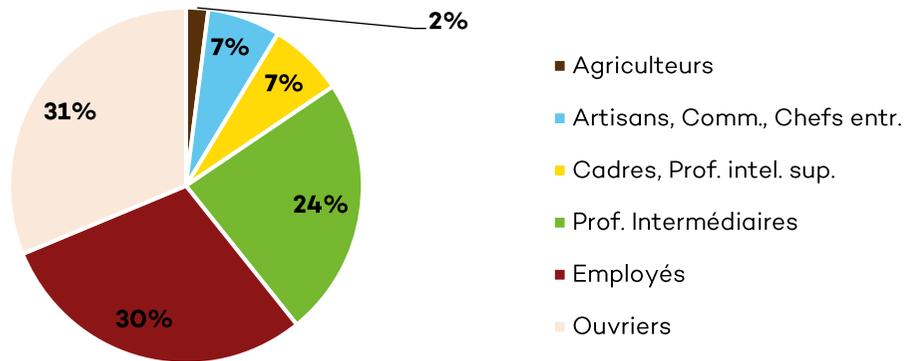
Comparaison par territoire de l'évolution de la part d'inactifs entre 2008 et 2019 (source : Insee RP2019)

- La population intercommunale de 15 à 64 ans comprend donc en proportion moins d'inactifs que sur les autres territoires de comparaison. Ce qui illustre le fait que la CCFT abrite plutôt une population assez diversifiée et équilibrée en termes de profils d'inactifs, avec notamment moins de personnes scolarisées ou étudiantes que les autres échelles de comparaison mais davantage de personnes retraitées, et dont les inactifs sont généralement le reflet d'une multitude de profils qui justifient une inactivité (après une période d'activité ou non), mais aussi un vieillissement de la population avec une part importante de retraités.

I. Caractéristiques et évolution de l'emploi

1.1. Les caractéristiques de l'activité parmi la population en âge de travailler

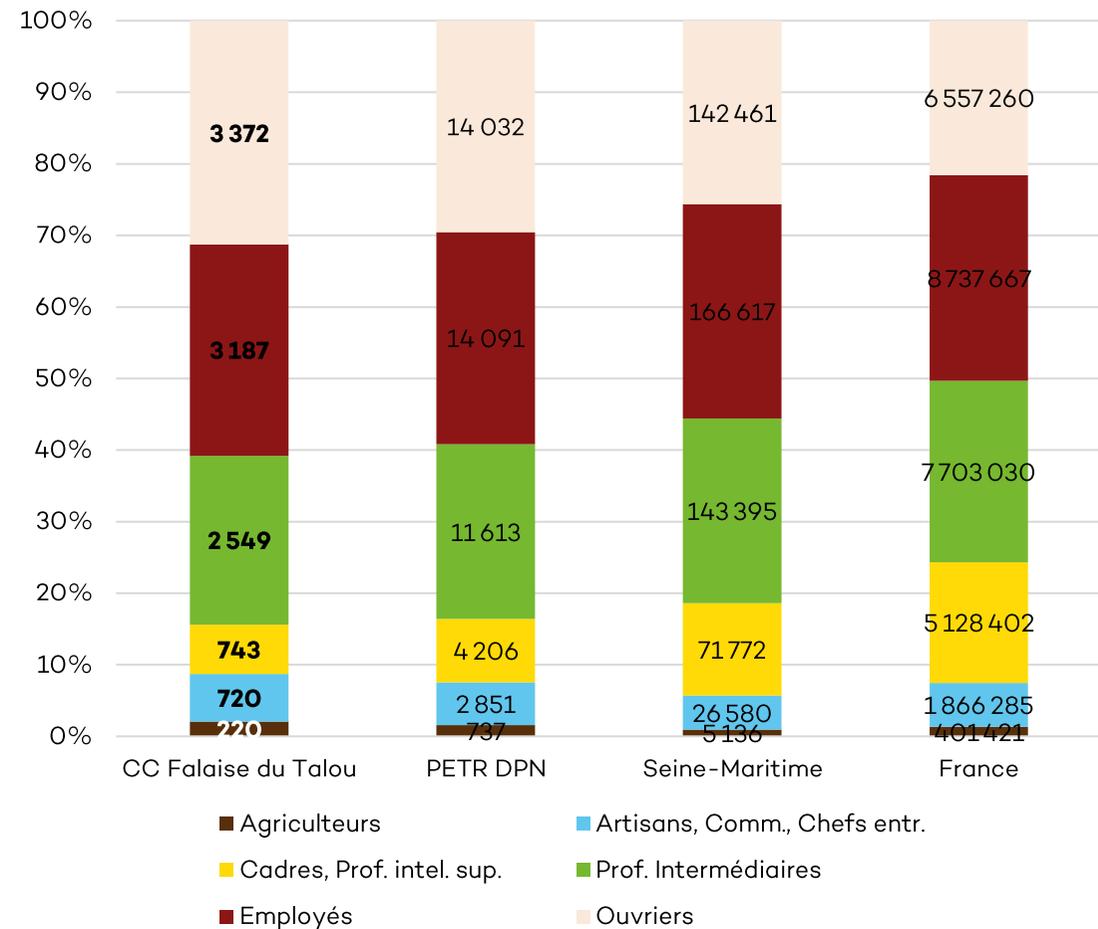
1.1.3. Les catégories socio-professionnelles composant la population active



Répartition des catégories socio-professionnelles parmi les actifs de 15 à 64 ans habitant sur la CCFT en 2019 (source: Insee RP2019)

- Les actifs de 15 à 64 ans habitant la CCFT en 2019 sont en majeure partie des ouvriers (31%), suivis par les employés (30%), les professions intermédiaires (24%), les cadres (7%) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (7%), et enfin, les agriculteurs (2%).
- Cette répartition des catégories socio-professionnelles dans la population active fait écho, de prime abord, à l'analyse du niveau de qualifications de la population intercommunale.
- Comme cela a été vu précédemment, la population âgée de 15 ans et plus sur la CCFT se compose d'une part importante de personnes diplômées d'un CAP ou BEP (34%) et d'un BAC ou brevet professionnel (18%). Un niveau de qualifications qui se révèle équivalent pour les habitants de la CCFT et sur le territoire du PETR DPN. Il est donc logique de retrouver une prédominance des ouvriers, des employés et des professions intermédiaires dans la population active de l'intercommunalité (85% de la population active en cumul de ces trois CSP).

- La CCFT abrite un nombre d'ouvriers (31%) proportionnellement plus élevé qu'en moyenne au niveau du PETR DPN (30%), du département (26%) ainsi qu'en France (22%).



Comparaison des catégories socio-professionnelles parmi les actifs de 15 à 64 ans en 2019 (source: Insee RP2019)